conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 janv. 2021 Date d'édition: 13 déc. 2021

Version: 5 Page 1/12



# **SOTAX DissoCare™**

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

# SOTAX DissoCare™

#### N° de l'article:

19000-1

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### **Utilisations identifiées pertinentes:**

## Étape du cycle de vie [LCS]

- **IS:** Utilisation sur sites industriels
- PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- SL: Durée de vie utile

#### Secteur d'utilisation [SU]

SU 0: Autre

## Catégories de produits [PC]

PC 37: Produits chimiques de traitement de l'eau

#### Catégories de processus [PROC]

- **PROC 5:** Mélange dans des processus par lots
- PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles
- **PROC 8a:** Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
- **PROC 8b:** Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
  - **PROC 9:** Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
- PROC 11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- PROC 19: Activités manuelles avec contact physique de la main
- **PROC 28:** Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines

## Catégories de rejet dans l'environnemen [ERC]

- **ERC 2:** Formulation dans un mélange (mélanges)
- **ERC 4:** Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
- **ERC 8a:** Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
- **ERC 8d:** Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

# Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur): SOTAX AG

Nordring 1 4147 Aesch Schweiz

**Téléphone:** (+41) 61 / 487 5454; Techsupport: (+41) 61 / 487 5460

**Télécopie:** (+41) 61 / 482 1331

E-mail: info@sotax.com Site web: www.sotax.com

E-mail (personne compétente): info@sotax.com

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 janv. 2021 Date d'édition: 13 déc. 2021

**Version:** 5 Page 2/12



# **SOTAX DissoCare™**

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: (+41) 61 / 487 5460, (+41) 61 / 487 5454 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de clas sification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Irrit. 2)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



#### GHS07

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

# Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

chlorure de didécyldiméthylammonium; propan-2-ol

Consignes en cas de risques pour la santé		
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	

## Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence Prévention		
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection	
	des yeux/du visage.	

Conseils de prude	Conseils de prudence Réaction		
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.		
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.		
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.		
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.		

Conseils de prudence Evacuation		
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets	
	agréée.	

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 janv. 2021 Date d'édition: 13 déc. 2021

Version: 5 Page 3/12



# **SOTAX DissoCare™**

# **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges

# Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentratio n
n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7 Numéro d'enregistrem ent REACH: 01-2119457558-25-XXXX	propan-2-ol Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3  Danger H225-H319-H336	1 - < 5 pds %
n°CAS: 7173-51-5 N°CE: 230-525-2 Numéro d'enregistrem ent REACH: 01-2119945987-15-XXXX	chlorure de didécyldiméthylammonium Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2, Eye Dam. 1, Skin Corr. 1B  Danger H302-H314-H318-H400-H411 Facteur M (aigu): 10	0 - ≤ 1 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

# Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

## En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

# Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

# En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

# Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire; Corrosion cutanée/irritation cutanée

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moven d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

# Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 janv. 2021 Date d'édition: 13 déc. 2021

Version: 5 Page 4/12



# **SOTAX DissoCare™**

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

## 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

## Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

#### Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

# **Procédures d'urgence:**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

#### **Protection individuelle:**

Protection individuelle: voir rubrique 8

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Recueillir avec un matérial absorbent (terre, diatomite, agent liant pour acides, agent liant universel). Éliminer le materiel comme déchet dangereux, selon les conditions posées par les pouvoirs publics. Informer les pouvoirs publics en cas du dégagement de quantitiés élévées.

# Pour le nettoyage:

utiliser de l'eau.

# 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

# 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

## Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Assurer une aération suffisante par renouvellement d'air ou aspiration. Éviter la formation des aerosols.

#### Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Individuellement selon le procédé d'application.

#### Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

# Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 janv. 2021 Date d'édition: 13 déc. 2021

Version: 5 Page 5/12



# **SOTAX DissoCare™**

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Mesures techniques et conditions de stockage:

Éviter l'encrassement du récipient (utiliser le couvercle original). Conserver à l'écart des sources de chaleur, stocker au frais et protégé du soleil. Ne jamais rendre les quantités prélevées au bidon! Ne pas stocker sous le point de solidification. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

## matériaux d'emballage:

Appropriés: les récipients en polyethylène (HDPE, LDPE), polypropylène, PVC, verre, acier fin. Non appropriés: les récipients en métaux autres que acier fin.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine et avec le couvercle original. Stocker dans un endroit bien ventilé apte au stockage des substances chimiques.

#### Informations sur l'entreposage commun:

aucun

**Classe de stockage:** 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

# Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Mesures hygieniques: Tenir à l'écart des aliments, boissons et fourrage. Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail. Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Recommandation:**

Produits chimiques de traitement de l'eau

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	<ol> <li>valeur limite au poste de travail à long terme</li> <li>valeur limite au poste de travail à court terme</li> <li>Valeur momentanée</li> <li>Procédé de surveillance ou d'observation.</li> <li>Remarque</li> </ol>
VLA (FR)	propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	② 400 ppm (980 mg/m³)

# 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

#### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	DNEL type     Voie d'exposition
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	500 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	89 mg/m³	DNEL Consommateur     par inhalation, à long terme, systémique
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	888 mg/kg p.c. /jour	DNEL salarié     dermique, à long terme, systémique
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	319 mg/kg p.c. /jour	DNEL Consommateur     dermique, à long terme, systémique
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	26 mg/kg p.c. /jour	DNEL Consommateur     par voie orale, à long terme, systémique

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 janv. 2021 Date d'édition: 13 déc. 2021

**Version:** 5 Page 6/12



# **SOTAX DissoCare™**

Nom de la substance	DNEL valeur	<ul><li>① DNEL type</li><li>② Voie d'exposition</li></ul>
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5	18,2 mg/m <sup>3</sup>	DNEL salarié     par inhalation, à long terme, systémique
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5	8,6 mg/kg p.c. /jour	DNEL salarié     dermique, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	140,9 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	140,9 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	2 251 mg/l	① PNEC Station d'épuration
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	552 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	552 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	160 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	140,9 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	28 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5	2 μg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5	0,2 μg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5	0,595 mg/l	① PNEC Station d'épuration
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5	2,82 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5	0,28 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5	0,29 μg/l	① PNEC eaux, libération périodique
chlorure de didécyldiméthylammonium n°CAS: 7173-51-5	1,4 mg/kg	① PNEC terre, eau douce

# 8.2. Contrôle de l'exposition

# 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

# 8.2.2. Protection individuelle

## Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

# Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

Matériau approprié:

caoutchouc butyle, caoutchouc néoprène, caoutchouc polychoroprène.

FKM (caoutchouc fluoré)

Contacter le fabricateur des gants pour obtenir des informations sur le temps de pénétration du matériel.

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Respecter le concept de protection de la peau.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 janv. 2021 Date d'édition: 13 déc. 2021

Version: 5 Page 7/12



# **SOTAX DissoCare**™

#### **Protection respiratoire:**

Si le produit est utilisé conforme à sa destination, une protection respiratoire n'est pas nécessaire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Le filtre approprié est au moins: NO-P3.

#### **Risques thermiques:**

inconnu

## Autres mesures de protection:

aucun

## 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Indications diverses

aucun

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État: Liquide Couleur: incolore

Odeur: non déterminé
Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
рН	6 - 8	20 °C		
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	non déterminé			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto- inflammabilité	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	0,99 g/cm <sup>3</sup>	20 °C		
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé			

# 9.2. Autres informations

aucun

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Avec une utilisation appropriée, le produit ne montre pas de réactions dangereuses. Le produit lui-même n'est pas combustible.

# 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 janv. 2021 Date d'édition: 13 déc. 2021

Version: 5 Page 8/12



# **SOTAX DissoCare™**

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

inconnu

#### 10.4. Conditions à éviter

inconnu

# 10.5. Matières incompatibles

Comburant

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

#### Indications diverses

aucun

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
67-63-0	propan-2-ol	DL50 par voie orale: 5 840 mg/kg (Rat) OCDE 401 LC <sub>50</sub> Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >25 mg/l 6 h (Rat) OCDE 403 DL50 dermique: 13 900 mg/kg (Lapin) OCDE 402
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium	DL50 par voie orale: 329 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >1 000 mg/kg (Rat)

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provogue une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 janv. 2021 Date d'édition: 13 déc. 2021

**Version:** 5 Page 9/12



# **SOTAX DissoCare**™

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
67-63-0	propan-2-ol	LC <sub>50</sub> : 9640 mg/l 4 d (poisson, Tête de boule) OCDE 203 LC <sub>50</sub> : 9714 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202 EC <sub>50</sub> : >100 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Scenedesmus subspicatus) LOEC: 1000 mg/l (Algues/plantes aquatiques)
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium	LC <sub>50</sub> : 0,49 mg/l 4 d (poisson, Brachydanio rerio) OCDE 203 EC <sub>50</sub> : 0,029 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202 ErC <sub>50</sub> : 0,062 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatique s, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201 NOEC: 0,021 mg/l 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 211 NOEC: 0,02 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)

# 12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
67-63-0	propan-2-ol	Oui, rapide	mobile
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium	· ·	Une adsorption dans la phase solide du sol est probable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K <sub>OW</sub>	Facteur de bioconcentration (FBC)
67-63-0	propan-2-ol	0,05	
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium		71

## Facteur de bioconcentration (FBC):

Aucune donnée disponible

# 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information sur la mobilité dans le sol.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
67-63-0	propan-2-ol	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# 12.6. Autres effets nocifs

inconnu

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

le traitement des déchets doit se passer en conformité avec les règlements des pouvoirs publics.

# 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 janv. 2021 Date d'édition: 13 déc. 2021

**Version:** 5 Page 10/12



# **SOTAX DissoCare™**

## Code des déchets produit:

20 01 29 \* Détergents contenant des substances dangereuses

\*: Soumis à une documentation.

#### Remarque:

aucun

#### Code des déchets conditionnement:

15 01 10 \* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## Solutions pour traitement des déchets

# Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les récipients rincés sans étiquettes peuvent être éliminés par recyclage.

#### Autres recommandations de traitement des déchets:

aucun

## 13.2. Informations complémentaires

Turn and the second state of Turn and the second state of

Mesures exceptionnelles pour l'elimination ne sont pas nécessaires

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie te rrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	
14.1. N° UN		
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	
14.2. Nom d'expéd	ition des Nations uni	es
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	
14.3. Classe(s) de	danger pour le transp	ort
négligeable		
14.4. Groupe d'em	ballage	
négligeable		
14.5. Dangers pour	r l'environnement	<del></del>
négligeable		
14.6. Précautions	particulières à prendr	e par l'utilisateur
négligeable		

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

n'est pas applicable

<sup>\*:</sup> Soumis à une documentation.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 janv. 2021 Date d'édition: 13 déc. 2021

**Version:** 5 Page 11/12



# **SOTAX DissoCare™**

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## 15.1.1. Réglementations EU

#### **Autorisations:**

Une autorisation n'est pas nécessaire au présent moment.

#### Limites d'utilisation:

Uniquement approprié pour l'utilisation industrielle.

#### Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque. La classification et étiquetage du produit est conforme avec la régulation CLP (EG/1272/2008). Les composants sont, si requis, (pré)registrés selon REACh EG/1907/2008.Le produit est concerné par la régulation sur les produits biocides EG528/2012.

#### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

# 15.3. Informations complémentaires

aucun

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

# 16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

# 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Cette fiche de sécurité a été générée en utilisant les fiches de sécurité des fournisseurs de matiériel et les informations données par la bas de données GESTIS (http://gestis.itrust.de) de la DGUV (cooperative allemande des assurances contre les accidents)

# 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

# Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques		Procédure de clas sification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Irrit. 2)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

#### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger		
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 janv. 2021 Date d'édition: 13 déc. 2021

**Version:** 5 Page 12/12



# **SOTAX DissoCare™**

## 16.6. Indications de stage professionnel

Les utilisateurs doivent être entraînés pour assurer une manipulation sûre avant le travail.

#### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.